

Mme Papon-Fournier Laurence  
45 Ancienne Route Royale  
33870 Vayres

Mr Eric Dupont-Moretti  
Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice  
13, Place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 1

Vayres, le 10 Avril 2024

Objet : Homicide Routier

Réf : CAB/BDC/CV/NB/MAK 202210006571-20231001981

Monsieur Eric Dupont-Moretti,

Les services de la Présidence de la République vous ont transmis mon témoignage "*A la mémoire de mon fils*". Cela fait maintenant 814 jours que mon fils Anthony a perdu la vie sur la rocade bordelaise. Anthony avait 30 ans. Il a été *assassiné* par un délinquant routier multirécidiviste, sous l'emprise de stupéfiants, de protoxyde d'azote et circulant à vive allure. Les conclusions d'expertise ont été communiquées un an après la date ordonnée par la juge d'instruction, soit en juin 2023. La vitesse d'impact a été mesurée à 177 Km/h sur une portion limitée à 70 Km/h. Nous sommes toujours dans l'attente d'une date de procès.

Dans mon témoignage, j'attirais votre attention sur différents éléments auxquels sont confrontés les victimes et les familles de victimes d'un homicide involontaire.

Je vous décrivais l'in vraisemblable parcours de familles endeuillées, meurtries qui ne bénéficient d'aucun accompagnement psychologique adapté, d'aucune aide pour affronter les démarches administratives, judiciaires et les conséquences financières.

Je ne pense pas être le seul parent à vous interpeller à ce sujet. De nombreuses associations d'aide aux victimes vous ont alerté depuis plusieurs années. L'une d'entre elle, créée récemment, met la notoriété de son fondateur en avant pour accompagner des familles de victimes de moins de 25 ans.

Dans votre réponse en juin 2022, votre cheffe de cabinet, Madame Marie-Agnés Kikano me suggère, pour bénéficier gratuitement d'un accompagnement, de joindre le 3039. En septembre 2023, elle me suggère un nouveau numéro, le 116006. La lecture attentive de mon témoignage relatant mon vécu aurait dû vous faire prendre conscience de l'inefficacité de ces services. Contrairement à ce que vous indiquez, ces numéros d'appel ne contribuent pas à une quelconque amélioration de l'accompagnement des victimes.

A contrario, les délinquants sont beaucoup mieux aidés : avocat commis d'office, médecin, soutien psychologique, aide à la réinsertion. Cette différence de traitement est régulièrement dénoncée par les Associations d'Aide Aux Victimes, à l'image de Mr Yannick Alléno dans ces différentes interviews.

Je n'ai jamais sollicité d'aide de votre part au sujet de la procédure judiciaire qui concerne l'homicide dont mon fils Anthony est la victime. Je n'ai fait qu'exprimer un souhait qui est celui de la création d'une infraction autonome "L'Homicide Routier". Cette infraction était réclamée depuis de nombreuses années par les associations d'aide aux victimes et avait déjà fait l'objet de propositions de lois déposées par certains législateurs. Je faisais également un constat sur les peines infligées aux auteurs de délinquance routière qui sont très souvent en inadéquation avec la gravité des actes commis.

Mais suite à deux drames médiatisés en raison de la notoriété de la victime ou de l'auteur, puis après la mort de trois policiers à Villeneuve-d'Asq percutés par un chauffard sous alcool et drogue, votre gouvernement a semblé prendre enfin conscience de l'urgence à renforcer la lutte contre la mortalité sur les routes. De nombreux drames auraient pu être évités, de nombreuses vies ne se seraient pas interrompues si brutalement et de nombreuses familles n'auraient pas vu leur vie anéantie, si les bonnes décisions avaient été prises sans attendre qu'elles soient imposées par cette urgence médiatique.

L'homicide routier aurait-il vu le jour sans cette médiatisation ? C'est une question que je me pose très souvent et dont la réponse est manifestement : **NON**.

Enfin, une proposition de loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière de manière transpartisane a été portée à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Les législateurs qui ont porté cette proposition de loi, m'ont contactée pour l'évoquer et pour connaître mes attentes. J'ai assisté aux débats qui ont animé la création de cette loi et j'ai entendu et compris que certains amendements n'aboutiraient pas et que beaucoup de choses en matière d'information aux victimes ne seraient pas prises en compte.

Je regrette qu'une prise en charge spécialisée des victimes et de leurs familles n'ait pas été abordée, ni intégrée dans ce texte. Je déplore que nous ne puissions toujours pas interjeter appel de la sanction pénale. Enfin, je désapprouve totalement le rejet des peines planchers dans le cas de l'homicide routier.

Le changement sémantique de l'homicide involontaire en homicide routier était important pour les victimes et les familles. Néanmoins, cette nouvelle qualification ne saurait à elle seule avoir une valeur éducative et pédagogique pour les délinquants routiers sans des peines effectives et fermes et surtout sans une réelle sévérité de la part des juges.

En avril 2023, des sénateurs ont attiré votre attention sur le manque d'effectivité des peines prononcées à l'encontre des délinquants routiers sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants. Celles-ci sont très souvent courtes et aménageables.

Pourtant, malgré ces éléments factuels et toujours d'actualité, vous niez la réalité en déclarant **"la justice est de plus en plus sévère"** lors du débat au Sénat sur la proposition de loi créant l'Homicide Routier et visant à Lutter contre la Violence Routière en mars 2024.

Les victimes et les familles de victimes sont confrontées à une déception récurrente à l'énoncé des peines pénales. La clémence injustifiée à l'égard des délinquants de la route donne le sentiment d'un **"dénî de justice"** et tout ceci s'ajoute à la douleur et au chagrin. Un chèque n'a jamais atténué la morsure du deuil.

Votre politique de prévention n'arrive toujours pas en enrayer ce fléau de la délinquance routière. Il est donc crucial que les peines prononcées soient en corrélation avec celles prévues par le code pénal et qu'elles soient effectivement purgées sans aménagement.

L'"*assassin*" de mon fils, multirécidiviste, a régulièrement bénéficié de la clémence de la justice. Ainsi, il n'a jamais changé son comportement et a continué à avoir ce même comportement sur la route, jusqu'à commettre l'irréparable. Une nouvelle fois, la justice lui offre la possibilité de comparaître libre le jour du procès malgré un manquement flagrant au règlement pénitencier pendant sa détention provisoire.

***"La justice est de plus en plus sévère" ?*** Je reconnais qu'elle l'est pour Anthony et pour sa famille. Il était innocent et nous aussi. Pourtant, cette justice ne lui a laissé aucune chance en permettant à son "*assassin*" de continuer à ne pas respecter les règles. Pourtant, nous sommes condamnés à perpétuité à être prisonniers de ce drame injuste et intolérable. Pourtant nous subissons les éléments comme autant d'humiliations depuis le 17 janvier 2022 et nous savons que d'autres sont à venir.

Il est difficile pour moi de rester confiante dans l'État Français quand je vois l'*Assemblée Nationale* se lever pour une minute de silence pour rendre hommage à un délinquant multirécidiviste auteur d'un nouveau refus d'obtempérer et tué par un policier qui, par son acte courageux, a certainement permis d'éviter que ce délinquant ne provoque la mort d'un innocent. Je doute également de l'impartialité et du courage des magistrats qui composent nos tribunaux en constatant qu'aucune peine sévère et justifiée n'est prononcée.

Anthony prenait plaisir à enseigner, à transmettre le code et les valeurs du judo à tous ces élèves : la modestie, la politesse, la sincérité, l'amitié, le contrôle de soi, le courage, le respect et l'honneur, autant de termes qui semblent faire défaut à une grande partie des représentants de l'État et de la justice.

***Ces drames ne sont pas une fatalité. Ils n'arrivent qu'aux autres jusqu'au jour où les autres c'est nous, c'est vous...***

Je vous prie de croire, Monsieur Eric Dupont-Moretti, à l'expression de ma considération respectueuse.

Mme Laurence Papon-Fournier

<https://thethonystones.fr>